

**ÉLECTIONS AU CONSEIL DE LA COMPOSANTE DE L'UFR DE MEDECINE**

**Collège des Professeurs des Universités**  
**Collège des Autres enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs**  
**Collège des Personnels concourant à la formation pratique des étudiants du second et troisième**  
**cycle des études médicales**  
**Collège des BIATSS**

**PROCLAMATION DES RÉSULTATS****LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles D. 719-20 et D. 719-21 ;

Vu les statuts de l'Université de Tours ;

Vu les statuts de l'UFR de Médecine ;

Vu la décision du président n°DAJP/2025-51 en date du 11 février 2025 relative à l'élection des représentants des usagers au sein de différentes composantes de l'établissement, aux écoles doctorales et à la commission de la recherche ;

Vu les procès-verbaux des opérations électorales auxquelles il a été procédé par voie électronique les 26 et 27 mars 2025 ;

**DÉCIDE****Article 1 : Proclamation des résultats****1.1. Collège des Professeurs des universités**

Conformément aux procès-verbaux annexés à la présente décision, sont proclamés élus :

NOM	PRENOM	LISTE
BLASCO	Hélène	Pour une faculté forte
BAKHOS	David	Pour une faculté forte
BLANCHARD	Emmanuelle	Pour une faculté forte
BRUNAUT	Paul	Pour une faculté forte
DIBAO-DINA	Clarisse	Pour une faculté forte
LE NAIL	Louis-Romée	Pour une faculté forte
CAILLE	Agnès	Pour une faculté forte
ANGOULVANT	Denis	Pour une faculté forte
LARTIGUE	Marie Frédérique	Pour une faculté forte

### 1.2. Collège des Autres enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs

Conformément aux procès-verbaux annexés à la présente décision, sont proclamés élus :

NOM	PRENOM	LISTE
CHESNAY	Adelaïde	Pour une faculté forte - MCU-PH
RAOUL KANAV	Khanna	Pour une faculté forte - MCU-PH
VUILLAUME WINTER	Marie-Laure	Pour une faculté forte - MCU-PH
STEFIC	Karl	Pour une faculté forte - MCU-PH
DUFOUR	Diane	Pour une faculté forte - MCU-PH
MOUMNEH	Thomas	Pour une faculté forte - MCU-PH
SIZARET	Eva	Pour une faculté forte - MCU-PH

### 1.3. Collège des Personnels concourant à la formation pratique des étudiants du second et du troisième cycle des études médicales

Conformément aux procès-verbaux annexés à la présente décision, sont proclamés élus :

NOM	PRENOM	LISTE
MERCIER	Emmanuelle	Pour une faculté forte - collège P
RETORET	Mathias	Pour une faculté forte - collège P

### 1.4. Collège des BIATSS

Conformément aux procès-verbaux annexés à la présente décision, sont proclamés élus :

NOM	PRENOM	LISTE
VALLET	Boris	Sim-Scol
PROUST	Murielle	Sim-Scol

#### Article 2 : Début du mandat

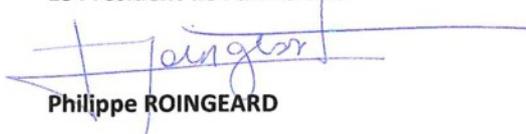
Conformément à l'article L. 719-1 du Code de l'éducation, le mandat des membres élus commence à courir dès la publication de la présente décision.

#### Article 3 : Affichage des résultats

La présente décision sera publiée au recueil des actes de l'établissement et affichée dans les locaux l'UFR de Médecine.

Fait à Tours, le 28 mars 2025

Le Président de l'université



Philippe ROINGEARD

#### VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Tout électeur ainsi que le président de l'université et le recteur ont le droit d'invoquer l'irrégularité ou la nullité des opérations électorales devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Ce recours n'est recevable que s'il a été précédé d'un recours préalable présenté devant la commission de contrôle des opérations électorales au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats. Le recours est à adresser à :

Université de Tours

M. le Président de la commission des opérations électorales

Direction des affaires juridiques et du patrimoine

60, rue du Plat d'Étain

BP 12050

37020 Tours Cedex 1

